

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin.	Poste.
6 — 45 —	(pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 19 —	Express.
7 — 22 —	Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin.	Mixte.
8 — 20 —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 —	Express.
12 — 38 —	Omnibus-Mixte.
4 — 44 —	soir, Omnibus.
10 — 30 —	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## PROCLAMATION DE L'EMPEREUR AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français,

Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité, s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en mains la direction des destinées de la patrie. Une de ces heures décisives vient de sonner pour la France.

La Prusse, à qui nous avons témoigné pendant et depuis la guerre de 1866 les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés, et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation. En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre. Elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux. Notre pays en a ressenti une profonde irritation, et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre. Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes.

Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance. Nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité ger-

manique disposent librement de leurs destinées.

Quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui garantisse notre sécurité et assure l'avenir. Nous voulons conquérir une paix durable, basée sur les vrais intérêts des peuples, et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande Révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements.

« Français,

Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

J'emène mon fils avec moi, malgré son jeune âge. Il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie.

Dieu bénira nos efforts. Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible!

» NAPOLÉON.

### CIRCULAIRE DIPLOMATIQUE.

Le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques de l'Empereur la dépêche suivante :

Paris, le 21 juillet 1870.

Monsieur... vous connaissez déjà l'enchaînement des faits qui nous ont conduits à une rupture avec la Prusse. La communication que le gouvernement de l'Empereur a portée, le 15 de ce mois, à la tribune des grands corps de l'Etat, et dont je vous ai envoyé le texte, a exposé à la France et à l'Europe les rapides péripéties d'une négociation dans laquelle, à mesure que nous redoublions nos efforts pour conserver la paix, se dévoilaient les secrets desseins d'un adversaire résolu à la rendre impossible. Soit que le cabinet de Berlin ait jugé la guerre nécessaire pour l'accomplissement des projets qu'il préparait de longue date contre l'autonomie des Etats allemands, soit que, peu satisfait d'avoir établi au centre de l'Europe une puissance militaire devenue redoutable à tous ses voisins, il ait voulu mettre à profit la force acquise pour déplacer définitivement à son avantage l'équilibre international, l'intention préméditée de nous refuser les garanties les plus indispensables à notre sécurité aussi bien qu'à notre honneur, se montre avec la dernière évidence dans toute sa conduite.

Voici, à n'en pas douter, quel a été le plan combiné contre nous. Une entente préparée mystérieusement par des intermédiaires inavoués devait, si la lumière n'eût été faite avant l'heure, mener les choses jusqu'au point où la candidature d'un prince prussien à la couronne d'Espagne aurait été soudainement révélée aux Cortès assemblées. Un vote enlevé par surprise, avant que le peuple espagnol eût eu le temps de la réflexion, proclamait, on l'a espéré du moins, le prince Léopold de

Hohenzollern héritier du trône de Charles-Quint.

Ainsi, l'Europe se serait trouvée en présence d'un fait accompli; et, spéculant sur notre déférence pour le grand principe de la souveraineté populaire, on comptait que la France, malgré un déplaisir passager, s'arrêterait devant la volonté ostensiblement exprimée d'une nation pour laquelle on savait toutes nos sympathies.

Dès qu'il a été instruit du péril, le gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à le dénoncer aux représentants du pays comme à tous les cabinets étrangers: contre cette manœuvre, le jugement public de l'opinion devenait son plus légitime auxiliaire. Les esprits impartiaux ne se sont trompés nulle part sur la véritable situation des choses; ils ont vite compris que si nous étions péniblement affectés de voir tracer à l'Espagne, dans l'intérêt exclusif d'une dynastie ambitieuse, un rôle si peu fait pour la loyauté de ce peuple chevaleresque, si peu conforme aux instincts et aux traditions d'amitié qui l'unissent à nous, nous ne pouvions avoir la pensée de démentir notre constant respect pour l'indépendance de ses résolutions nationales.

On a senti que la politique peu scrupuleuse du gouvernement prussien était ici seule en jeu. C'est ce gouvernement, en effet, qui, ne se croyant pas lié par le droit commun, et méprisant les règles auxquelles les plus grandes puissances ont eu la sagesse de se soumettre, a tenté d'imposer à l'Europe abusée une extension si dangereuse de son influence.

La France a pris en main la cause de l'équilibre, c'est-à-dire la cause de tous les peuples

### FEUILLETON.

## M. BLANCHARD FILS,

NOUVELLE,

Par M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS.

(Suite et fin.)

Mon premier interlocuteur me dit alors sérieusement :

— Je vois, monsieur, que vous êtes étranger dans notre localité. Permettez-moi donc de vous rendre un service: si M. Blanchard fils joue avec des billes, sur un tapis vert, M. Blanchard père fait tomber les têtes dans un panier rouge.

— Ah! grand Dieu! m'écriai-je, mon joueur de billard était le fils...

— Du bourreau de la ville, monsieur.

— A l'heure où je vous parle, continua Marcien, je ressens encore l'impression terrible que me firent ces paroles et le frisson qu'elles me firent courir dans tout le corps.

Je passai trois ou quatre jours dans la ville; je rencontrai encore M. Blanchard fils; je ne lui parlai plus, bien entendu, mais je le regardai avec terreur, et son

visage caractéristique et d'une beauté étrange s'incrusta dans ma tête comme dans un appareil photographique. Voilà pourquoi je l'ai si bien reconnu quand il est venu ici. Maintenant me croyez-vous? ai-je des idées assez lucides? vous ai-je raconté tout cela assez simplement, assez bourgeoisement, pour vous prouver qu'il n'y a là aucune espèce de divagation?

Pour toute réponse, le directeur appela un gardien. Marcien jeta un cri de désespoir et frémit de tous ses membres.

— Dites qu'on aille nous chercher un fiacre sur-le-champ, dit le directeur au gardien.

— Un fiacre, dit Marcien, et pourquoi?

— Pour vous et pour moi, mon ami, répondit le directeur, en lui serrant la main. Je vous ramène à votre famille.

Cette fois, Marcien poussa un cri de joie et se jeta au cou de son libérateur.

— Je ferai plus, ajouta le directeur, je vous aiderai à confondre ce Blanchard fils.

— Serait-il possible?... Comment cela?

— Moi aussi, j'ai parcouru cette ville, j'ai rencontré cet Apollon, ou plutôt ce beau Narcisse, car je ne souviens qu'il s'appelait effectivement Narcisse Blanchard. On m'a appris comme à vous la sanglante profession de son père, et la figure étrange et superbe de votre joueur

de billard s'incrusta aussi dans ma mémoire.

— Mais alors, demanda Marcien, comment ne l'avez-vous pas reconnu quand il est venu dans cette maison?

— Ah! malheureusement je venais de partir le jour même; sans cela je vous aurais épargné bien des tortures. Mais nous sommes deux maintenant pour le démasquer, et quand j'affirmerai la vérité de vos paroles, il faudra bien qu'on nous croie. A la rigueur, je ne devrais pas vous ramener sans une autorisation; mais on comprendra que, dans une pareille circonstance, je devais avant tout vous ouvrir la cage, quitte à en demander ensuite la permission.

On annonça que le fiacre était là; les portes s'ouvrirent, Marcien en franchit le seuil, s'élança dans la voiture, et commença par respirer à pleins poumons l'air de la liberté.

Mais que ce fiacre lui parut avancer lentement; que le trajet fut long, comme cette demi-heure de route ressembla à une grande heure, comme elle fut remplie d'impressions de toutes sortes: joies de la liberté, inquiétudes palpitantes, espérances, angoisses... Il aurait voulu que ces paisibles chevaux de fiacre brûlassent le pavé, comme le désir et l'impatience dévoraient son cœur.

Enfin la voiture s'arrêta devant son hôtel, et, malgré ses préoccupations palpitantes, il jeta un regard de ra-

vissement sur cette maison chérie, qu'il avait vue sans cesse et sans trêve dans ses pensées du jour, dans ses rêves de la nuit, pendant toute sa captivité.

Mais ce regard fut rapide; il n'avait pas le temps de s'arrêter à ces joies du retour. Il bondit sur l'escalier, suivi du directeur tout essoufflé; il prit à peine le temps de répondre aux domestiques, qui jetaient de joyeux cris de surprise en l'apercevant, et il s'élança dans l'appartement. Mais en entrant dans le salon, il s'arrêta terrifié.

Lysie et Narcisse, assis à côté l'un de l'autre, se parlaient avec cette douce intimité de deux jeunes époux qui causent au clair de la lune de miel.

— Ils sont mariés! s'écria Marcien.

A cette exclamation, Lysie tourna la tête, jeta un cri et s'élança dans les bras de Marcien, tandis que Narcisse se levait avec terreur.

— Mon frère! mon frère! dit Lysie, tu nous es donc rendu, te voilà donc guéri!

Marcien aperçut alors, dans un coin du salon, la forme disgracieuse de Pulchérie et la figure longue de Léonard; ils s'avançaient stupéfaits, terrifiés de voir ce revenant fraternel apparaître tout-à-coup au milieu de leurs rêves d'or.

Le directeur gardait le silence et regardait fixement Narcisse.

menacés comme elle par l'agrandissement disproportionné d'une maison royale. En agissant ainsi, se plaçait-elle, comme on a voulu le faire croire, en contradiction avec ses propres maximes ? Assurément non.

Toute nation, nous aimons à la proclamer, est maîtresse de ses destinées. Ce principe, hautement affirmé par la France, est devenu l'une des lois fondamentales de la politique moderne. Mais le droit de chaque peuple, comme de chaque individu, est limité par le droit d'autrui, et il est interdit à une nation, sous prétexte d'exercer sa souveraineté propre, de menacer l'existence ou la sécurité d'un peuple voisin. C'est dans ce sens qu'un de nos grands orateurs, M. de Lamartine, disait en 1847 que, lorsqu'il s'agit du choix d'un souverain, un gouvernement n'a jamais le droit de prétendre et à toujours le droit d'exclure. Cette doctrine a été admise par tous les cabinets dans les circonstances analogues à celles où nous a placés la candidature du prince de Hohenzollern, notamment en 1831 dans la question belge, en 1830 et en 1862 dans la question hellénique.

Dans les affaires belges, c'est la voix de l'Europe elle-même qui s'est fait entendre, car ce sont les cinq grandes puissances qui ont décidé.

Les trois cours qui avaient pris en mains la cause du peuple hellène, s'inspirant d'une pensée d'intérêt général, étaient convenues déjà entre elles de ne point accepter le trône de Grèce pour un prince de leur famille.

Les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin et de Saint-Petersbourg, représentés dans la conférence de Londres, s'approprièrent cet exemple ; ils en firent une règle de conduite pour tous dans une négociation où était engagée la paix du monde, et rendirent ainsi un solennel hommage à cette grande loi de la pondération des forces qui est la base du système politique européen.

Vainement le congrès national de Belgique persista, malgré cette résolution, à élire le duc de Nemours. La France se soumit à l'engagement qu'elle avait pris et refusa la couronne apportée à Paris par les députés belges. Mais elle imposa à son tour la nécessité qu'elle subissait en frappant d'exclusion la candidature du duc de Leuchtenberg, que l'on avait opposée à celle du prince français.

En Grèce, lors de la dernière vacance du trône, le gouvernement de l'Empereur combattait à la fois la candidature du prince Alfred d'Angleterre et celle d'un autre duc de Leuchtenberg.

L'Angleterre, reconnaissant l'autorité des considérations invoquées par nous, déclara à Athènes que la reine n'autoriserait pas son fils à accepter la couronne de Grèce. La Russie fit une déclaration semblable pour le duc de Leuchtenberg, bien qu'à raison de sa naissance ce prince ne fût pas considéré absolu-

ment par elle comme membre de la famille impériale.

Enfin, l'Empereur Napoléon a spontanément appliqué les mêmes principes dans une note insérée au *Moniteur* du 1<sup>er</sup> septembre 1860, pour désavouer la candidature du prince Murat au trône de Naples.

La Prusse, à qui nous n'avons pas manqué de rappeler ces précédents, a paru un moment céder à nos justes réclamations. Le prince Léopold s'est désisté de sa candidature ; on a pu se flatter que la paix ne serait pas troublée. Mais cet espoir a bientôt fait place à des appréhensions nouvelles, puis à la certitude que la Prusse, sans retirer sérieusement aucune de ses prétentions, cherchait seulement à gagner du temps. Le langage d'abord hésitant, puis décidé et hautain du chef de la maison de Hohenzollern, son refus de s'engager à maintenir le lendemain la renonciation de la veille, le traitement infligé à notre ambassadeur, auquel un message verbal a interdit toute communication nouvelle pour l'objet de sa mission de conciliation, enfin la publicité donnée à ce procédé insolite par les journaux prussiens et par la notification qui en a été faite aux cabinets, tous ces symptômes successifs d'intentions agressives ont fait cesser le doute dans les esprits les plus prévenus. L'illusion est-elle permise quand un souverain qui commande à un million de soldats, déclare, la main sur la garde de son épée, qu'il se réserve de prendre conseil de lui seul et des circonstances ? Nous étions amenés à cette limite extrême où une nation qui sent ce qu'elle se doit ne transige plus avec les exigences de son honneur.

Si les derniers incidents de ce pénible débat ne jetaient pas une assez vive lumière sur les projets nourris par le cabinet de Berlin, il est une circonstance moins connue jusqu'à ce jour, qui donne à sa conduite une signification décisive.

L'idée d'élever au trône d'Espagne un prince de Hohenzollern n'était pas nouvelle. Déjà, au mois de mars 1869, elle avait été signalée par notre ambassadeur à Berlin, qui était aussitôt invité à faire savoir au comte de Bismark comment le gouvernement de l'Empereur envisagerait une éventualité semblable. M. le comte Benedetti, dans plusieurs entretiens qu'il avait eus à ce sujet, soit avec le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, soit avec le sous-secrétaire d'Etat chargé de la direction des affaires étrangères, n'avait pas laissé ignorer que nous ne pourrions admettre qu'un prince prussien vint à régner au-delà des Pyrénées.

Le comte de Bismark, de son côté, avait déclaré que nous ne devions nullement nous préoccuper d'une combinaison que lui-même jugeait irréalisable, et en l'absence du chancelier fédéral, dans un moment où M. Benedetti avait cru devoir se montrer incrédule et pres-

sant, M. de Thill avait engagé sa parole d'honneur que le prince de Hohenzollern n'était pas et ne pouvait pas devenir un candidat sérieux à la couronne d'Espagne.

Si l'on devait suspecter la sincérité d'assurances officielles aussi positives, les communications diplomatiques cesseraient d'être un gage de la paix européenne ; elles ne seraient plus qu'un piège ou un danger. Aussi, bien que notre ambassadeur transmet ces déclarations sous toutes réserves, le gouvernement de l'Empereur avait-il jugé convenable de les accueillir favorablement. Il s'était refusé à en révoquer en doute la bonne foi jusqu'au jour où s'est révélée tout d'un coup la combinaison qui en était la négation éclatante. En revenant inopinément sur la parole qu'elle nous avait donnée, sans même tenter aucune démarche pour se dégager envers nous, la Prusse nous adressait un véritable défi. Eclairés, dès lors, sur la valeur que pouvaient avoir les protestations les plus formelles des hommes d'Etat prussiens, nous avons le devoir impérieux de préserver, dans l'avenir, notre loyauté contre de nouveaux mécomptes par une garantie explicite. Nous devons donc insister, comme nous l'avons fait, pour obtenir la certitude qu'une renonciation qui ne se présentait qu'entourée de distinctions subtiles était, cette fois, définitive et sérieuse.

Il est juste que la cour de Berlin ait devant l'histoire la responsabilité de cette guerre qu'elle avait les moyens d'éviter et qu'elle a voulue. Et dans quelles circonstances a-t-elle recherché la lutte ? C'est lorsque, depuis quatre ans, la France, lui donnant le témoignage d'une modération constante, s'est abstenue, avec un scrupule peut-être exagéré, d'invoquer contre elle des traités conclus sous la médiation même de l'Empereur, mais dont l'oubli volontaire ressort de tous les actes d'un gouvernement qui songeait déjà à s'en affranchir au moment où il y souscrivait.

L'Europe a été témoin de notre conduite, et elle a pu la comparer à celle de la Prusse pendant le cours de cette période. Qu'elle prononce aujourd'hui sur la justice de notre cause. Quel que doive être le sort des batailles, nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains comme celui de la postérité.

Agréer, etc. Signé : GRAMONT.

## Chronique Politique.

Le gouvernement français a reçu la notification officielle de la neutralité que la Russie se propose d'observer entre les puissances belligérantes.

Le czar, en exprimant les regrets de ce que le conflit n'ait pu être évité, se réserve de faire tous ses efforts, de concert avec les autres puissances, pour limiter le terrain de la lutte et hâter le rétablissement de la paix.

m'avez fait séquestrer, et il me sera agréable de vous recevoir le plus rarement possible. Veuillez dire aussi au docteur Oubray que je me dispenserai de ses soins, et qu'il fera bien de se contenter de sa clientèle de pêcheurs à la ligne.

Puis, quand Marcien fut seul avec Lysie, quand il eût rendu grâce à Dieu de l'en avoir préservée, il put enfin savourer le bonheur de se retrouver chez lui, près de sa sœur, d'entendre encore le son de cette voix aimée. Il ressentit alors une de ces joies immenses, tellement surabondantes qu'elles semblent plus grandes que le cœur et prêtes à le faire éclater. Il riait, il pleurait, il embrassait sa sœur, il regardait autour de lui, et, en retrouvant son logis, ses meubles aimés, ses chères habitudes, il s'écria avec ravissement :

— Chez moi ! chez moi !

Il parcourait son appartement, il allait et venait, il ouvrait des portes que personne n'avait le droit de refermer sur lui, car la liberté courait avec lui dans toutes les pièces. Il regardait, les yeux pleins de larmes, le portrait de son oncle et celui d'Angèle ; il ouvrait son bureau avec délices, comme s'il y avait enfermé son cœur, et il retrouvait le bonheur qui, pendant son absence, s'était endormi sur un fauteuil, au coin de la cheminée, et qui l'attendait pour se réveiller. ANAIS SÉGALAS.

Le *Journal officiel* publie la note suivante : Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, d'accord avec le gouvernement de l'Empereur, s'est chargé de la protection des nationaux français en Prusse et dans les pays avec lesquels la France est en guerre. L'ambassadeur de l'Empereur a remercié lord Granville de l'empressement que le cabinet de Londres a mis à prendre cette décision.

Le *Journal officiel* de St-Petersbourg, du 25 juillet, publie un communiqué disant que l'empereur de Russie a fait tous ses efforts pour prévenir la guerre, qu'il est résolu à observer une stricte neutralité tant que les faits de guerre n'atteindront pas les intérêts de la Russie, et qu'il sera toujours prêt à contribuer à rendre la paix à l'Europe.

On écrit de Londres, le 22 juillet : Le *Morning-Post* rend hommage à la netteté de la proclamation de l'Empereur. Il dit qu'il est possible que l'Angleterre s'associe à la manière de voir de l'Empereur et du duc de Gramont si les choses se sont passées conformément à la version des documents français.

Le *Post* met MM. de Bismark et de Thile en demeure de répondre aux faits exposés dans ces documents, l'opinion de l'Angleterre dépendant de leur réponse.

Le *Standard* estime que la proclamation impériale et la circulaire de M. de Gramont sont de nature à confirmer l'opinion que la Prusse est largement responsable du carnage qui s'apprête. Il ajoute que la candidature du prince de Hohenzollern n'a été mise en avant que dans le but évident de provoquer la France.

On lit dans la *Gazette officielle de Florence*, du 23 juillet :

Le gouvernement a reçu notification de la guerre déclarée entre la France d'une part et la Confédération de l'Allemagne du Nord, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le duché de Hesse, d'autre part.

Cet état de guerre entre des puissances avec lesquelles l'Italie est en paix, impose à chacun l'obligation d'observer les lois antérieurement en vigueur sur la neutralité et les principes généraux du droit international. Les personnes qui manqueraient à ces devoirs ne pourraient invoquer la protection du gouvernement et de ses agents et encourraient les peines établies par les lois spéciales et générales des Etats.

On écrit de Varsovie que les Russes se montrent fort étonnés de voir que la Prusse croyait avoir le czar pour allié, et même que la nouvelle en a été télégraphiée aux quatre coins du monde.

La Russie observe, et, pour être prête à tout événement, forme un camp à Skierniewice, sous le commandement du général Berg.

On annonce de Berlin (voie de Berne) :

« Les cinq commandants des cinq principaux corps d'armée sont : le prince royal ; le prince Frédéric Charles ; le grand-duc de Mecklembourg, et les généraux Steinmetz et Vogel de Falkenstein.

Le général Herwarth de Bittenfeld doit commander un corps à destination inconnue.

Le frère du roi de Danemark, duc de Holstein-Glucksberg, qui est au service de la Prusse, fait la campagne contre la France.

Le *Temps* reçoit de son correspondant particulier en Belgique, une série de nouvelles intéressantes arrivées à Bruxelles, sur les mouvements de l'Allemagne. Voici les plus importantes :

Les places de Mayence, Coblenz, Cologne et Wesel ont été mises en état de siège.

Tout ce qui se trouvait dans le rayon des fortifications a été rasé ; entre autres, à Cologne, l'établissement la *Flora*, magnifique jardin, et la célèbre villa du baron Oppenheim.

Une dépêche prétend que l'escadre prus-

— Enfin, dit Lysie à Marcien, te voilà délivré de tes folles visions ! Tu reviens prendre ta part de mon bonheur, et tu vas nous suivre à la mairie, pour me servir de père.

— Tu n'es donc pas mariée ? s'écria Marcien avec un élan de joie.

— Pas encore, mais je le serai aujourd'hui même, dans quelques instants.

— Ah ! j'arrive assez tôt ! dit Marcien en respirant. Mais tu n'as pas la toilette d'une mariée.

— C'est qu'aujourd'hui c'est le mariage à la mairie. Le voile blanc, la robe blanche, la sainte et belle cérémonie de l'église, tout cela n'est que pour demain.

Le directeur poursuivait toujours Narcisse d'un regard fixe, gênant, inexorable, qui s'attachait à lui, qui l'enveloppait. Ce regard avait pris toutes les nuances : il avait commencé par être scrutateur, il était devenu sévère, puis menaçant.

— Je savais bien, dit Lysie, que tu serais heureux de ce mariage, dès que la raison te serait revenue.

— Ce mariage !... s'écria Marcien, il ne se fera jamais !

Narcisse tressaillit, puis se remit, et dit à Lysie :

— Sa folie revient. — Oh ! le malheureux ! répondit Lysie avec un profond découragement.

— Il n'a jamais été plus sensé, monsieur, dit le directeur à Narcisse, d'un ton plus calme que celui de Marcien, mais encore plus ferme et plus sévère. J'ai voyagé aussi, moi ; j'ai traversé la ville où vous êtes né ; je vous ai vu, j'ai su votre nom, car on vous désignait quand vous passiez... Oh ! je vous reconnais ! On n'oublie pas votre superbe tête, plus belle et plus caractéristique que toutes celles que monsieur votre père a fait tomber.

Narcisse n'avait plus qu'à courber cette magnifique tête. Il balbutia quelques mots de justification, puis s'esquiva le plus promptement possible.

Lysie fut atterrée et le regarda partir sans dire une parole ; mais, dans ce regard effaré, il y avait plus de terreur que d'amour.

Pour la première fois de sa vie peut-être, Léonard était impressionné et murmurait :

— C'était donc vrai !... Ma sœur était perdue... Epouser le fils d'un bourreau !... cela ne se fait pas.

Le directeur revint seul dans la maison de fous. Léonard et sa charmante femme voulurent féliciter Marcien de sa bienheureuse guérison ; mais quand ils s'approchèrent pour lui donner chacun un baiser hypocrite, Marcien les repoussa en leur disant :

— Je vous dispense de toutes ces démonstrations, monsieur et madame Judas. Je sais que c'est vous qui

sienne, sous les ordres du prince Adalbert, est entrée sans encombre dans le port de Jande (mer du Nord).

Le correspondant de ce même journal donne des nouvelles très-importantes sur l'attitude des anciennes provinces du Hanovre, annexées à la Prusse.

Dans toutes les villes de cette province se tiennent des meetings pour protester contre toute connivence avec la France. Les autorités prussiennes ont arrêté, dans les dernières nuits, tous les anciens officiers hanovriens connus par leur attachement à l'ex-roi. Une trentaine de personnes ont été conduites dans les forteresses de Minden, Magdebourg et Stettin. Ils sont accusés, par le gouvernement prussien, d'être en relations avec leurs anciens frères d'armes qui s'offrent à Paris, au gouvernement français.

Le correspondant du *Times* à Berlin évalue ainsi l'effectif de l'armée prusso-allemande qui vient d'être mobilisée :

Troupes de lignes 315,000 hommes; réserve 300,000; landwehr 330,000; Etats du sud 80,000 hommes au moins, ce qui donne le total de 1 million 25,000 soldats exercés et prêts au service. Sur le papier, ajoute le correspondant, les effectifs sont beaucoup plus élevés encore.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le départ de l'Empereur pour l'armée est de nouveau remis.

On le fixe maintenant à mercredi ou jeudi.

Il est question de la mise en état de guerre des fortifications de Paris.

Les travaux commencent d'ici à quelques jours, sous la direction d'un conseil supérieur, présidé par le général de Chabaud-Latour.

On procéderait à l'établissement de ponts-levis, de fascines, etc., etc., et à l'éloignement des locataires de certaines maisons construites sur les terrains placés dans la zone militaire.

Deux décrets insérés au *Journal officiel* déclarent closes la session du Sénat, ouverte le 29 décembre dernier, et la session du Corps-Législatif, ouverte le 27 décembre.

Voici le texte de la loi qui confère au gouvernement la faculté d'interdire la publication des nouvelles militaires :

« Art. 1<sup>er</sup>. Il pourra être interdit de rendre compte par un moyen de publication quelconque, des mouvements de troupe et des opérations militaires sur terre et sur mer.

« Cette interdiction résultera d'un arrêté ministériel inséré au *Journal officiel*.

« Art. 2. Toute infraction à l'article 1<sup>er</sup> constituera une contravention et sera punie d'une amende de 5,000 à 10,000 fr.

« En cas de récidive, le journal pourra être suspendu pendant un délai qui n'excèdera pas six mois.

« Art. 3. La présente loi cessera d'avoir effet, si elle n'est pas renouvelée dans le cours de la prochaine session ordinaire. »

L'arrêté du garde des sceaux, interdisant la publication de toute nouvelle militaire, a jeté dans la presse une perturbation, et dans le public tout entier une émotion, dont l'écho est déjà parvenu jusqu'au gouvernement.

Nous croyons qu'il y a lieu d'espérer une explication officielle qui, tout en maintenant la mesure dans les limites où elle est juste et nécessaire, lui ôterait le caractère absolument exclusif qu'elle a revêtu de prime-abord.

### DESTRUCTION DU PONT DE KEHL.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Vendredi, 22 juillet, sept heures du soir. — Un certain émoi s'est répandu cette après-midi dans Strasbourg. Le bruit courait, en effet, que les Badois avaient fait sauter le tronçon du pont du chemin de fer qui était resté isolé au milieu du Rhin depuis que les deux

extrémités tournantes avaient été repliées sur la rive allemande d'abord, puis sur la rive française. Cette rumeur avait pris de la consistance, quelque improbable qu'elle fût d'ailleurs. Il aurait fallu, en effet, que les artificiers allemands traversassent une partie du Rhin sous les yeux des postes français placés sur la rive gauche, pour faire leur opération sur la portion du tronçon médian la plus rapprochée de la rive droite.

Or, voici ce qui s'était passé, d'après les renseignements que l'un de nos collaborateurs, M. G. Fischbach, nous a rapportés des bords du Rhin avec une précision telle qu'on dirait qu'il a quasiment assisté à l'incident.

Vers quatre heures du soir, on a remarqué, de la rive française, un certain mouvement sur la rive allemande; les sentinelles se retiraient, le rivage, morne et silencieux d'habitude, se dégarnissait encore du petit nombre de personnes qui s'y trouvaient. Au bout de quelques instants, une forte détonation se fit entendre de la rive badoise, une grande nuée de fumée et de poussière s'éleva dans les airs; et quand elle fut dissipée, on vit le tablier tournant de la tête de pont badoise étendu sur la pente de la berge et à moitié dans le Rhin.

C'était là l'effet d'une première mine. Il paraît qu'il y en avait une seconde, destinée à faire sauter la culée et qui n'aurait pas produit l'effet qu'on en attendait; c'est à peine si quelques pierres ont été détachées de la culée; la base même en est demeurée intacte.

La commotion a en outre renversé le portail du tronçon médian, du côté badois, et a fait tomber la plupart des ornements qui l'enjolivaient. Elle a même lézardé le fortin qui figure, comme un vrai décor de théâtre, à l'entrée du pont sur la rive droite.

Quels sont les auteurs de cette œuvre de destruction? Sont-ce les Badois? Sont-ce les Prussiens? Il serait difficile de le préciser. Les opérateurs étaient revêtus de blouses blanches, et jusqu'à présent on n'a pas encore distingué d'uniformes prussiens à Kehl.

Les Kehlois, ou pour mieux dire ce qui reste de Kehlois à Kehl, sont venus, après la détonation regarder leur pont tournant gisant dans le Rhin. Est-ce avec un sentiment de joie? Il nous sera bien permis d'en douter. C'est, en effet, un nouvel acte de séparation avec Strasbourg, et ils ne sauraient s'en réjouir. Kehl tire en effet sa prospérité grandissante de Strasbourg; ce sont ses relations quotidiennes avec Strasbourg, relations d'affaires et de plaisir, de grand et de petit commerce, qui amènent la vie et l'argent à Kehl; et l'interruption de ces relations est un coup profondément sensible pour la petite ville badoise.

On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

Les Prussiens ont commis hier, 22 juillet, un acte de vandalisme qui sera inscrit à leur compte comme un opprobre ineffaçable dans l'histoire de la guerre de 1870; ils ont mis le feu à la mine de la pile qui supportait le segment mobile du pont de Kehl; ils ont fait sauter ce trait-d'union qui, en temps de paix, reliait l'un à l'autre les deux peuples riverains.

Ils ont donc bien peur des soldats français, les soldats de M. de Bismark, qu'ils en soient réduits, pour se mettre à l'abri de nos atteintes, à ces résolutions désespérées?

Quel résultat favorable au succès de leurs armes ont-ils donc espéré obtenir en se laissant aller à cette extrémité? Compteraient-ils avoir mis ainsi nos troupiers dans l'impossibilité de franchir le Rhin? Ne savent-ils donc pas qu'il aurait suffi d'un mot pour que les pièces de nos remparts fissent feu à leur tour et réduissent en miettes leur « fort de chocolat, » et pour nettoyer sur ce point la rive droite du Rhin assez largement pour qu'un pont de bateaux pût être établi en quelques heures?

Non contents d'avoir fait écrouler le support de leur segment mobile, nos ennemis ont aussi voulu anéantir l'une des trois piles qui supportaient encore la partie fixe du pont, celle qui est la plus rapprochée de la rive badoise; mais leurs apprentis mineurs sont tellement

ignorants de leur métier qu'ils ne sont parvenus cette fois qu'à découronner cette pile et à endommager en partie le décor architectural qui ornait de ce côté l'entrée du treillis; depuis ce moment leur aigle à deux têtes gît au fond de l'eau; puisse-t-elle n'en jamais sortir!

La partie française du pont est intacte.

Hier soir, de dix heures un quart à onze heures, on entendit en ville de violentes et lointaines détonations du côté de Kehl, et ce bruit causa même sur la promenade du Broglie une assez vive alerte. C'étaient encore messieurs les Prussiens qui tentaient d'achever l'œuvre si glorieuse commencée après-midi, et de détruire à coups de boulets cette pile fixe qui a résisté à leurs premières brutalités.

### DESTRUCTION DU PONT DE LA KINTZIG.

On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

Ce matin, de cinq heures et demie à six heures et demie, nouvelle alerte, causée aussi par de violentes détonations que l'on entend très-distinctement de certains quartiers de Strasbourg, toujours du côté de Kehl. Cette fois c'est le pont du chemin de fer sur la Kintzig que les mineurs prussiens font sauter arche par arche, pile par pile.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

#### VERSEMENTS

au bureau de L'ECHO SAUMUROIS.

MM.

Alphonse Gauron, négociant.....	50 f.
Les employés de la maison Gauron.	10 »
Girard, négociant, rue d'Orléans..	20 »
Priour-Duperray, ancien magistrat.	50 »
Pinet-Marquis.....	10 »
Lancement, carrossier, et ses ouvriers.....	130 50
M <sup>me</sup> Dumas.....	50 »
M <sup>me</sup> Revelière.....	50 »
M. et M <sup>me</sup> Eugène Millocheau.....	20 »
M <sup>lle</sup> Adrienne Millocheau.....	10 »
M <sup>lle</sup> Louise Millocheau.....	10 »
M <sup>lle</sup> Marie Millocheau.....	10 »

420.50

Une souscription patriotique pour l'armée de terre et de mer est ouverte au bureau du percepteur de Saumur, rue de Bordeaux.

L'ouverture de la session des conseils généraux est fixée au 22 août.

La session sera close le 5 septembre au plus tard.

Les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront, le 19 septembre, pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Un membre de la société des Courses nous a adressé la lettre suivante :

« Saumur, le 28 juillet 1870.

« Monsieur le Directeur,

« Je demande que tous les prix qui sont affectés aux Courses de Saumur soient, cette année, envoyés au comité de secours pour les blessés.

« Il y aurait lieu de convoquer les sociétaires des Courses, afin de délibérer sur cette question.

« Agréez, etc.

Un Sociétaire. »

Notre estimable correspondant oublie sans doute que déjà nombre de chevaux sont engagés, et que leurs propriétaires ne seraient peut-être pas disposés à faire l'abandon des chances qu'ils peuvent courir.

Qu'il obtienne leur désistement et l'affaire pourra marcher.

Un crime épouvantable a été commis, samedi soir vers onze heures, sur la personne de M<sup>me</sup> Courant, au village d'Asnières, commune de Cizay. Un assassin s'est introduit chez elle, lui a brisé le crâne au moyen d'une hache, et a disparu.

La justice s'est transportée dimanche sur les lieux du crime et a ouvert une enquête, aussi nous ne croyons pas devoir entrer dans plus de détails.

Samedi soir, vers trois heures, une épaisse colonne de fumée s'élevait à l'horizon nord de notre ville et s'étendait jusqu'à l'ouest en traversant tout notre pays. Un incendie immense s'était déclaré en effet dans la forêt de Benais, à 32 kilomètres de Saumur, et a ravagé une superficie considérable de bois et sapinières.

A huit heures du soir il était encore assez intense pour qu'on pût voir les flammes de la rue des Moulins et des points culminants de la ville. Les détails manquent encore.

La température est devenue plus intolérable que jamais. Vendredi et samedi, le thermomètre s'est élevé, à l'ombre, à 41 degrés, et dimanche il a atteint 43 degrés.

Le soir, sur les neuf heures, un orage semblait s'annoncer; mais après quelques éclairs, quelques faibles décharges électriques, la pluie, qui avait commencé à tomber, a cessé aussitôt. Le baromètre est encore au-dessus de variable.

Dimanche matin, à Angers, dans la cour de la Gare, un étranger a tiré un coup de pistolet sur un gendarme qui lui demandait ses papiers; il s'est ensuite tiré à lui-même un second coup dans la tête et s'est fait une grave blessure.

Arrêté immédiatement, il a été conduit, par plusieurs témoins de l'événement, à un poste militaire où des soins lui ont été donnés. Le gendarme a reçu au bras une blessure qui, heureusement, n'a pas la gravité qu'on lui supposait tout d'abord.

Le Frère Directeur des Ecoles chrétiennes d'Angers a annoncé à M. le Maire d'Angers, que tous ses élèves, avec un élan généreux, veulent renoncer à leurs prix pour que la somme qui les représente soit consacrée en faveur de la souscription patriotique.

Les élèves du Lycée d'Angers feraient un abandon semblable dans la même intention.

### CLASSE DE 1869.

Bulletin indicatif du dernier numéro appelé dans chaque canton de l'arrondissement de Saumur, pour la formation du contingent de l'armée.

CANTONS.	Hommes à fournir.	Dernier numéro.
Doué.....	28	53
Gennes.....	17	24
Montrenil-Bellay.....	24	38
Saumur (nord-est).....	25	45
Saumur (nord-ouest).....	19	29
Saumur (sud).....	40	71
Vihiers.....	43	89

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent ni se marier ni même changer de résidence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le général commandant le département; il ne doit dès lors être donné suite, par MM. les maires, à aucune demande de passeports ou de publications de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompagnée de ladite autorisation.

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la dernière colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier numéro appelé pour la formation du contingent de la classe de 1869, ont été déclarés libérés définitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1832, modifiée par celle du 1<sup>er</sup> février 1868.

### VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

#### Comité de vaccination.

Aux termes d'un arrêté pris par l'administration municipale provisoire et conforme à l'avis des médecins de la ville,

Un comité de vaccination gratuite, pour les enfants et pour les adultes, est établi à

